Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202679-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-79-CM 20/05/2026**	Classification **: 7.5 Subventions**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Demande de subvention au Département pour l'accessibilité des plages aux personnes en situation de handicap**

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Dans le cadre de son plan handicap, le Département du Finistère lance une initiative ambitieuse pour améliorer l'accessibilité. Elle vise à financer des équipements garantissant un accès sans obstacle aux plages et sites de baignade pour les personnes en situation de handicap.

Une enveloppe de 500 000 € est prévue pour financer ces projets, subventionnables à hauteur de 80 %.

Au titre de ce dispositif, un dossier va être déposé pour permettre une meilleure accessibilité des plages et des sentiers littoraux.

Plan de financement :

Dépenses	**Coût prévu (€ HT)**	**Recettes**	**Financement prévu (€ HT)**
Achat de matériels et équipements	**8 400 €**	**Subventions**	**6 720 €**
Achat de matériels et équipements	8 400 €	Conseil départemental	6 720 €
		Autres recettes	**1 680 €**
		Autofinancement	1 680 €
TOTAL DÉPENSES	**8 400 €**	**TOTAL RECETTES**	**8 400 €**

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202679-DE

Vu l'avis favorable de la commission *« Solidarité, associations, sport, culture et patrimoine »* du mardi 5 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'ACCEPTER le plan de financement tel que proposé ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir les subventions figurant au plan de financement,

DE DIRE que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE